

Question présentée par le député :

M. Roger Deneys

Date de dépôt : 26 juin 2014

Question écrite urgente

Dénigrement et appels au meurtre d'opposants diffusés par une télévision privée algérienne dont le siège est à Genève : que compte faire le Conseil d'Etat pour faire cesser ces agissements?

Genève héberge le siège d'une chaîne de télévision privée algérienne, Numidianews tv Sàrl¹, qui diffuse des appels au dénigrement et même au meurtre d'opposants au pouvoir en place en Algérie.

Cette chaîne de télévision de droit suisse dirigée par un homme d'affaires domicilié en France et proche du régime en place en Algérie a en effet lancé une campagne de dénigrement et d'appel au lynchage de militants démocratiques et de journalistes en Algérie dans le récent cadre du processus électoral présidentiel algérien.

Plusieurs articles des journaux algériens El Watan et Le Matin.DZ, accessibles sur Internet, évoquent notamment ces faits :

¹ FOSC: 074 / 2014 du 16.04.2014

Numidianews tv Sàrl, à Genève, CHE-479.860.499 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225832). Khadir Mohamed a cédé 110 parts de CHF 100 à Ouail Mohamed, d'Algérie, à Alger, DZA, nouvel associé pour 110 parts de CHF 100 et 50 parts de CHF 100 à Bousdira Samira, d'Algérie, à Alger, DZA, nouvelle associée pour 50 parts de CHF 100; par conséquent Khadir Mohamed est maintenant associé pour 40 parts de CHF 100.

FOSC: 081 / 2014 du 29.04.2014

Numidianews tv Sàrl, à Genève, CHE-479.860.499 (FOSC du 16.04.2014, p. 0/1457937). L'inscription N°6537 du 11.04.2014 est rectifiée comme suit: l'associé pour 110 parts de CHF 100 se nomme Ouail Samir (et non Ouail Mohamed).

http://www.elwatan.com/chroniques/pointzero/tuez-les-tous-15-04-2014-253345_173.php

<http://www.lematindz.net/news/14196-barakat-rentrez-vos-chiens-de-garde.html>

<http://www.liberte-algerie.com/actualite/un-scrutin-sous-manipulation-cathodique-elections-et-chaines-de-television-privées-219640>

http://www.elwatan.com/actualite/nos-journalistes-attaques-a-khenchela-alors-qu-ils-enquetaient-sur-la-fraude-18-04-2014-253730_109.php

L'exercice depuis la Suisse et à destination d'un Etat étranger d'activités politiques qui sont non conformes au respect des droits démocratiques et des Droits humains est un acte extrêmement grave que nous ne pouvons tolérer.

Exercées depuis Genève, cité internationale, cité des Droits de l'Homme, siège de plusieurs instances onusiennes en charge des Droits humains, ces pratiques sont contraires aux valeurs de la Genève internationale et elles doivent donc cesser dans les meilleurs délais.

S'agissant plus particulièrement de l'Algérie, à laquelle de nombreuses Suissesses et Suisses sont très attachés depuis le processus de décolonisation et les énormes espoirs suscités par l'Indépendance, la présence à Genève d'une société attisant des comportements totalement contraires au respect des principes démocratiques les plus élémentaires nous semble totalement incompréhensible et intolérable.

Le Conseil d'Etat était-il en l'occurrence au courant de tels agissements de la part de la société de droit suisse Numidianews tv Sàrl dont le siège est à Genève ?

Ce même Conseil d'Etat aurait-il l'amabilité de nous indiquer ce qu'il compte faire pour que cessent de telles pratiques et éviter ainsi que Genève et la Suisse ne se rendent, même involontairement et par ignorance, complices d'appels au meurtre dans des Etats étrangers, en violation des règles les plus élémentaires en matière de respect des Droits de l'Homme et de la neutralité de la Confédération ?